

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° 2008-8-6-2

Service consulté

**Convention Massif Vosgien 2007-2013
(C044 – Développement Rural)**

Résumé : Lors du BP 2007, l'Assemblée Départementale a souhaité poursuivre son soutien à l'agriculture de montagne à travers une convention spécifique entre les trois collectivités alsaciennes, la convention Massif Vosgien 2007-2013. Dans ce cadre, il vous est proposé de vous prononcer sur trois dossiers représentant 15.326,72 € de subvention.

Les collectivités territoriales alsaciennes souhaitent favoriser l'adaptation à l'agriculture de montagne en améliorant la qualité et la commercialisation des produits agricoles des territoires les plus fragiles et des zones rurales éloignées.

Encouragement à la vente directe de produits fermiers :

Les aides concernent la création ou l'aménagement de locaux, équipements (matériel de production, chambres froides, etc.), l'amélioration de la qualité des ressources en eau, la gestion des effluents et l'aménagement des abords du local de vente.

Pour la création de locaux neufs de transformation et de vente : l'aide est de 50 % du coût HT des opérations (taux cumulés : 35 % Région et 15 % Département du Haut-Rhin). Le montant subventionnable est plafonné à 90.000 € HT et raisonné sur trois années.

Pour les aménagements ou les extensions de locaux de transformation et de vente, dans un bâtiment existant : l'aide est de 50 % du coût HT des opérations (taux cumulés : 35 % Région et 15 % Département du Haut-Rhin). Le montant subventionnable est plafonné à 80.000 € et raisonné sur trois années.

Pour les projets collectifs (association d'au moins 3 exploitants agricoles ou maîtrise d'ouvrage collective), les plafonds d'intervention sont doublés.

Le respect de la charte d'intégration paysagère du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE) est demandé lorsqu'il s'agit d'une construction.

Pour éviter des situations concurrentielles en terme d'équipement et rationaliser les équipements déjà existants sur le territoire (abattoir), les aides liées à la création des locaux de transformation ne concernent pas les filières de transformation de viande bovine, ovine et caprine, sauf cas exceptionnel.

Le comité technique Massif Vosgien réuni en date du 28 avril 2008, a retenu ces trois dossiers éligibles relatifs aux locaux de transformation et de vente, dont les caractéristiques figurent dans le tableau en annexe

Ces trois dossiers représentent un total de subvention de 15.326,72 €, à prélever sur le 204/2042 F74.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

CREATION OU AMELIORATION DE LOCAUX DE TRANSFORMATION ET DE VENTE

Maitres d'Ouvrage	Commune	Nature de l'investissement	aménagement/cr éation	Montant des travaux	Date de dépôt	Avis de l'Instructeur	Assiette retenue	Taux (%)	Subvention proposée (en Euro)			Observations
									Région	Département	FEADER	
WURTZ Serge	Freland (68)	matériels de transformation, séchage de Plantes Aromatiques Médicinales et petits fruits	aménagement	5 475,75	14/09/2007	conforme	5 475,75	50,0%	1 916,51	821,37		bienvenue à la ferme de transto à n°3= 153 000 € rachat suite à incendie, remboursement de l'assurance pris en compte dans les coûts attestation de formation HACCP à prévoir
WITTMER Renée Laure	Roderen (68)	Equipements pour le local de transformation viande construit en 2007 avec une chambre froide, une cellule de refroidissement et divers équipements (trancheuse, four, vitrine frigo, tableauto inox, armoire vitrée)	aménagement	16 702,35	25/03/2008	conforme	16 702,35	50%	5 845,82	2 505,35		Aide exceptionnelle pour le local viande bovine : l'abattoir de Cernay ne réalise pas l'ensemble de la gamme vendue sur la ferme auberge et la SICAVIM est éloignée de l'exploitation (120 km aller-retour Cernay-Lapoutroie Roderen,...) adhésion à l'association des fermes-auberges du Haut-Rhin attestation plan qualité fournie
GAEC du BERGENBACH	Oderen (68)	Agrandissement de la fromagerie	aménagement	148 844,08	11/03/2008	conforme	80 000,00	50%	28 000,00	12 000,00		diversification des produits (camembert,yahourts...) BIO, plan qualité? intégration paysagère?
Total							102 178,10		35 752,33	15 326,72		

Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 4 JUILLET 2008

Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03861	GAEC BERGENBACH SIMON ET KAPP Agrandissement de la fromagerie	80 000,00	15%	12 000,00
DRU03862	MELLE RENEE LAURE WITTMER - RODEREN Aménagement local transformation viande	16 702,35	15%	2 505,35
DRU03860	WURTZ SERGE - FRELAND Matériel transfo/séchage petits fruits	0,00		821,37
			Total	15 326,72